

Représentations des conflits et construction de la paix
(J.P. Cahn (Paris IV), F. Knopper (Toulouse II), A.-M. Saint-Gille (Lyon 2))
Clos en juin 2007

Le projet s'articulait principalement autour de deux axes – « Perceptions et représentations de la guerre et construction de la paix » et « La question de la guerre et de la paix et les politiques publiques, nationales et internationales de l'ère des États Nations à l'après-guerre froide » – et souhaitait relier ainsi une perspective d'histoire sociale et culturelle des idées à l'histoire des relations internationales.

Au-delà de tout essentialisme, les notions centrales de guerre et de paix ont été abordées dans ces travaux comme des notions dynamiques pour l'évolution des relations internationales et étudiées dans leur rapport avec les différentes identités collectives.

Dans le cadre de cette analyse, on a pu procéder à une clarification notionnelle sur les concepts clés des études portant sur les guerres et l'élaboration de la paix, largement étayée par une confrontation rigoureuse, mais sereine et constructive, entre des représentants des deux « écoles » historiographiques de la Grande Guerre. En dégagant les éléments de culture de guerre présents dans les processus d'instauration de la paix ainsi que les acquis de la construction de la paix survivant aux états de guerre ou les formes de résistance à la rupture culturelle introduite par l'affrontement armé, on parvient à la remise en cause de l'omniprésente « culture de guerre » au singulier, sans toutefois nier l'apport précieux qu'ont constitué les approches culturelles de l'histoire des conflits.

Un premier pan des travaux, qui donnera lieu à publication, (journée d'étude et colloque international) analyse les aspects confessionnels, en particulier en circonscrivant les notions de "paix confessionnelle" et de "paix civile", dans leur évolution depuis la paix d'Augsbourg jusqu'à l'après - Guerre Froide. L'instauration de la paix s'y révèle être un processus dynamique qui influence profondément l'évolution de la politique et de la diplomatie, mais également des mentalités et des sociétés. L'intérêt porté au protestantisme et à son rapport au politique témoigne de l'importance de cette question dans le contexte spécifique allemand, au-delà des continuités et ruptures historiques. Aux XVIe et XVIIIe siècles, la religion sert encore de légitimation à la guerre et la paix, dans la tradition de Luther, et ce n'est qu'au XVIIIe siècle que la guerre se laïcise par le biais du patriotisme. Les mouvements pour la paix se mettent progressivement en place au XIXe siècle, avec des liens religieux plus ou moins affirmés. Les deux guerres mondiales provoquent une recrudescence d'interrogations sur le bien fondé d'un pacifisme politique ou religieux et la légitimité de ses moyens d'action. Le lien entre paix confessionnelle et paix civile est cependant de moins en moins institutionnalisé et politisé, il s'individualise sans pour autant perdre de son sens et de son potentiel d'action.

Il apparaît qu'une des difficultés de la construction de la paix est sa dimension interne : tandis que la défense de son territoire et de son souverain imposait la « guerre juste », l'idée de « paix juste » était destinée à la fois à donner au vainqueur une légitimité qu'il n'avait pas toujours antérieurement ou à consolider celle dont il disposait déjà, et elle devait conférer aux accords une dimension contraignante ; elle plaçait la paix sous garantie divine. Mais cette garantie se plaçant au-dessus de la paix elle-même comme au-dessus de toute réalité immanente, bien des clauses ancrées dans les traités devaient susciter le rejet des compromis et entretenaient en fait le souvenir des conflits. Peu à peu un tiers prit une place croissante dans la relation entre vainqueur et vaincu. Alors que le règlement des conflits armés n'avait impliqué des siècles durant que les puissants, le peuple fut pris en compte. Son passage du

statut d'objet, de croyant, à celui de citoyen fut l'anacrouse d'une évolution qui conduisit progressivement à intégrer son vécu de la guerre à la mise en place de la paix, cette dernière devenant dès lors une composante incontournable à l'intérieur de relations entre les citoyens et l'autorité politique voire religieuse. Dans leur forme moderne, les traités de paix internationaux se doublent depuis quelques décennies d'un recours au droit à un niveau inférieur à celui, longtemps exclusif, des Etats signataires : des procès tels que celui des coupables capitaux du national-socialisme à Nuremberg ou les activités de l'actuel Tribunal pénal international (procès Milosevic, par exemple), visent à restaurer la justice – dans sa double dimension de punition et de rédemption. Ainsi, les vaincus sont réintégrés au groupe une fois qu'ils ont purgé leur peine ou à la suite d'une amnistie (comme ce fut le cas de l'OAS). De cette façon est prise en compte une donnée essentielle : le déni de mémoire n'apporte aucune solution, l'oubli ne s'installe pas.

La construction historique d'une mémoire est ainsi à terme la seule manière de construire la paix. Les modalités de cette construction mémorielle ont été au centre des exposés et des débats lors des quatre ateliers de jeunes chercheurs organisés à Paris et à Lyon.

Anne-Marie Saint-Gille